



Inquiète vis à vis de mon avocat

Par **Estelle777**, le **26/10/2013** à **12:43**

Bonjour à tous,rrnrnJe suis actuellement en procédure suite à une erreur médicale qui m'a handicapée et je suis inquiète vis à vis de mon avocat, je ne sais pas si sa démarche est correcte, et avant de le relancer je souhaite avoir votre avis.rrnrnMon avocat a donc lancé la procédure il y a quelques mois, il m'a envoyé vers un expert à lui, jusque-là tout va bien, les comptes rendus ont été faits. Ensuite la Cour m'a envoyé vers un autre expert, celui-ci lors du RDV me demande à moi et mon avocat combien d'argent je demande, mon avocat lui rétorque : " c'est à vous de me le dire "rrnrnEn gros c'est l'expert qui fait tout le boulot... Il m'a demandé mes fiches de paie et les témoignages de mon handicap ainsi que quelques examens complémentaires, démarche que mon avocat n'a jamais entreprise, ce que je trouve étrange.rrnrnJe suis assez inquiète car mon avocat n'a rien proposé, aucun financement de dédommagement, j'imagine le pire : si l'expert dit c'est 0 comment vais-je me défendre ?rrnrnJ'ai payé cher mon avocat, de plus il ne m'a fait signer aucun contrat donc si je gagne quelque chose je ne sais pas combien il me prendra, quand je lui ai posé la question il m'a répondu : je ne sais pasrrnrnAvec mon handicap j'ai beaucoup de mal à me défendre, pouvez-vous m'aider ? Avez-vous un argumentaire que je puisse développer ?rrnrnMerci beaucoup pour votre aide

Par **bad**, le **09/11/2013** à **10:37**

Bonjour rnrnl mieux c'est de poser à ton avocat toutes tes questions, aborde franchement tes inquiétudes avec cet avocat qui a du voir en toi une pauvre malade plus capable de se défendre, bref il abuse peut-être de ta faiblesse rnrnsi son discours ne te convient pas mieux vaut arrêter pour te diriger vers un autre avocat plus normal dans sa démarche rnrnun avocat qui va défendre ton intérêt rnrnrnbon courage

Par **jibi7**, le **09/11/2013 à 16:59**

Bonjour Estellernj'avoue que je comprends mal votre choix d'aller vers un avocat pour une erreur medicale (chacun son metier)alors qu'il y a en France des ARS (agence de la santé) des mediateurs qui auraient pu vous eviter d'aller confier votre dossier a des gens dont ce n'est pas le métier .rnVous avez par ailleurs des associations qui vous renseignent et vous aident a constituer vos dossiers .rnPour le prix d'une cotisation modique vous aurez de l'info de l'aide de la part de bénévoles qui n'ont aucun intérêt a vous faire perdre argent , temps etc....rnEn voila une que je connais un peu mais elle n'est pas la seule.rnrn<http://www.cadus.fr/17/cadus-FRANCE-Association-d-aide-aux-victimes-d-accident-medical.html>rnrnps en matière d'experts pour des affaires judiciaires si on veut que l'expertise soit reconnue autant aller de suite vers un expert agréé aupres des tribunaux qui en principe sera désigné .Avant selon le type de dégats un généraliste devrait pouvoir remplir les premiers dossiers.

Par **Estelle777**, le **11/11/2013 à 14:09**

Bonjour,rnrnMerci de vos réponses, il est évident que j'ai posé ses questions à mon avocat, mais j'avais besoin d'autres avis, ce pourquoi je suis venue poser ici.rnrnJ'ai déjà vu 3 experts (positifs d'ailleurs pour moi) le dossier est au tribunal depuis plusieurs mois. Je ne vais pas changer d'avocat maintenant.rnPourquoi je ne suis pas allée vers des associations ? Parce que cette erreur médicale m'a handicapée et je suis trop faible pour faire le tout de toutes les associations, je suis allée directement par la case avocat, laissé mon dossier et qu'il se charge du reste.rnrnLe généraliste ne peut rien faire dans ces cas excepté remplir une attestation comme quoi il me délivre de fortes doses d'antidouleurs .. Il n'a aucun autre pouvoir.rnVoilà donc

Par **jibi7**, le **11/11/2013 à 20:33**

JETEZ un coup d'oeil sur le site que je vous indique, vous verrez au minimum que vous n'êtes pas seule dans votre cas rnet que les avocats a moins d'être specialisés dans cette branche ne sont pas les meilleurs mediateurs..rnbon courage